



SIRENE®
BASE DE
DONNEES

COMPRENDRE LE DESSIN « STANDARD »

DESSIN DU FICHER

DEFINITION DES VARIABLES

Dessin valable à partir du 07/01/2008

Cette version de documentation est provisoire et nous nous efforçons de l'améliorer. Toute erreur ou omission devra être signalée à votre diffuseur SIRENE.

Version du 01/07/2009

Les « conditions générales de commercialisation par l'INSEE des informations contenues dans la base de données SIRENE® » sont accessibles sur www.sirene.fr ou communicables sur demande.

En passant une commande à l'INSEE, vous déclarez **avoir pris** connaissance de ces conditions et en **accepter sans réserve l'ensemble des dispositions**. En particulier, les données ne peuvent être utilisées que pour des **besoins propres** de votre organisme, qu'elles ne peuvent **en aucun cas être cédées à des tiers**, sous quelque forme que ce soit, gracieusement ou à titre onéreux, sans autorisation préalable de l'INSEE.

DESSIN STANDARD

On dénombre 48 variables (yc la zone réservée et VMAJ ou TYPCREH pour les créations hebdomadaires)

- Chaque enregistrement a une longueur de 533 caractères.
- Toutes les variables sont calées à gauche, sauf exception (NBETEXPL, INDREP)

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des variables.

Nom	Libellé	Longueur	Position début	Position fin
IDENTIFICATION - ADRESSE				
SIRET	Identifiant de l'établissement SIRET	14	1	14
L1_NOMEN	Nom ou raison sociale de l'entreprise pour l'adressage	38	15	52
L2_COMP	Complément de nom de l'entreprise pour l'adressage	38	53	90
L3_CADR	Complément d'adresse pour l'adressage	38	91	128
L4_VOIE	Numéro et libellé dans la voie	38	129	166
L5_DISP	Distribution spéciale	38	167	204
L6_POST	Ligne d'acheminement postal pour l'adressage	38	205	242
L7_ETRG	Libellé du pays pour les adresses à l'étranger	38	243	280
ZR1 ou TEL	Zone réservée ou Téléphone (renseigné selon la déclaration de l'entreprise uniquement dans les créations hebdomadaires)	11	281	291
LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'ETABLISSEMENT				
RPET	Région de localisation de l'établissement	2	292	293
DEPET	Département de localisation de l'établissement	2	294	295
ARRONET	Arrondissement de localisation de l'établissement	2	296	297
CTONET	Canton de localisation de l'établissement	3	298	300
COMET	Commune de localisation de l'établissement	3	301	303
LIBCOM	Libellé de la commune de localisation de l'établissement	32	304	335
DU	Département de l'unité urbaine de la localisation de l'établissement	2	336	337
TU	Taille de l'unité urbaine	1	338	338
UU	Numéro de l'unité urbaine	2	339	340
CODPOS	Code postal	5	341	345
ZR2	Zone réservée	8	346	353
NUMVOIE	Numéro dans la voie	4	354	357
INDREP	Indice de répétition	1	358	358
TYPVOIE	Type de la voie de localisation de l'établissement	4	359	362
LIBVOIE	Libellé de la voie de localisation de l'établissement	32	363	394

Nom	Libellé	Longueur	Position début	Position fin
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE L'ETABLISSEMENT				
ENSEIGNE	Enseigne ou nom de l'exploitation	40	395	434
APET700	Activité principale de l'établissement	5	435	439
ZR3	Zone réservée	2	440	441
SIEGE	Qualité de siège ou non de l'établissement	1	442	442
TEFET	Tranche d'effectif salarié de l'établissement	2	443	444
EFETCENT	Effectif salarié de l'établissement à la centaine près	6	445	450
ORIGINE	Origine de la création de l'établissement	2	451	452
DCRET	Date de création de l'établissement	6	453	458
MMINTRET	Mois d'introduction de l'établissement dans la base de diffusion	2	459	460
ACTIVNAT	Nature de l'activité de l'établissement	2	461	462
LIEUACT	Lieu de l'activité de l'établissement	2	463	464
ACTISURF	Type de magasin	2	465	466
SAISONAT	Caractère saisonnier ou non de l'activité de l'établissement	2	467	468
CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE L'ENTREPRISE				
NOMEN	Nom ou raison sociale de l'entreprise	38	469	506
CIVILITE	Civilité des entrepreneurs individuels	1	507	507
CJ	Catégorie juridique ou professionnelle pour les entrepreneurs individuels	4	508	511
TEFEN	Tranche d'effectif salarié de l'entreprise	2	512	513
EFENCENT	Effectif salarié de l'entreprise à la centaine près	6	514	519
APEN700	Activité principale de l'entreprise	5	520	524
ZR4	Zone réservée	1	525	525
APRM	Activité principale au registre des métiers	6	526	531
TCA	Tranche de chiffres d'affaires pour les entreprises enquêtées par les EAE*	1	532	532
DONNEES POUR LES MISES A JOUR ET LES CREATIONS HEBDOMADAIRES				
VMAJ	Nature de la mise à jour : création, suppression, modification	1	533	533
TYPCRECH	Type de création	1	533	533

*EAE : Enquêtes Annuelles d'Entreprises

SOMMAIRE DES VARIABLES

SIRET	Identifiant de l'établissement
L1_NOMEN	Nom ou raison sociale de l'entreprise pour l'adressage
L2_COMP	Complément de nom de l'entreprise pour l'adressage
L3_CADR	Complément d'adresse pour l'adressage
L4_VOIE	Numéro et libellé dans la voie
L5_DISP	Distribution spéciale
L6_POST	Ligne d'acheminement postal pour l'adressage
L7_ETRG	Libellé du pays pour les adresses à l'étranger
TEL	Téléphone
RPET	Région de localisation de l'établissement
DEPET	Département de localisation de l'établissement
ARRONET	Arrondissement
CTONET	Canton de localisation de l'établissement
COMET	Commune de localisation de l'établissement
LIBCOM	Libellé de la commune de localisation de l'établissement
DU	Département de l'unité urbaine de la localisation de l'établissement
TU	Taille de l'unité urbaine
UU	Numéro de l'unité urbaine
CODPOS	Code postal
NUMVOIE	Numéro dans la voie
INDREP	Indice de répétition
TYPEVOIE	Type de la voie de localisation de l'établissement
LIBVOIE	Libellé de la voie de localisation de l'établissement
ENSEIGNE	Enseigne ou nom de l'exploitation
APET700	Activité principale de l'établissement
SIEGE	Qualité de siège ou non d'un établissement
TEFET	Tranche d'effectif salarié de l'établissement
EFETCENT	Effectif salarié de l'établissement à la centaine près
ORIGINE	Origine de la création de l'établissement
DCRET	Date de création de l'entreprise
MMINTRET	Mois d'introduction de l'établissement dans la base de diffusion
ACTIVNAT	Nature de l'activité de l'établissement
LIEUACT	Lieu de l'activité de l'établissement
ACTISURF	Type de magasin
SAISONAT	Caractère saisonnier ou non de l'activité de l'établissement
NOMEN	Nom ou raison sociale de l'entreprise
CIVILITE	Civilité des entrepreneurs individuels
CJ	Catégorie juridique ou professionnelle pour les entrepreneurs individuels
TEFEN	Tranche d'effectif salarié de l'entreprise
EFENCENT	Effectif salarié de l'entreprise à la centaine près
APEN700	Activité principale de l'entreprise
APRM	Activité principale au registre des métiers
TCA	Tranche de chiffres d'affaires pour les entreprises enquêtées par les EAE
VMAJ	Nature de la mise à jour (création, suppression, modification).
TYPCRECH	Type de création

Identifiant de l'établissement (SIRET)

Définition	<p>Le numéro SIRET (prononcer "sirette") est le numéro unique d'identification attribué à chaque établissement par l'INSEE.</p> <p>Ce numéro est fermé quand l'activité cesse dans l'établissement concerné ou lorsque l'établissement change d'adresse. Un numéro attribué à l'établissement d'une entreprise donnée n'est plus jamais utilisé au profit d'un autre établissement de cette entreprise.</p> <p>Le NIC n'est significatif que pour le secteur public (commence par 1 ou 2). Il ne contient aucune valeur caractérisant l'activité ou la localisation des établissements.</p>
Constitution et traitement	<p>Ce numéro est un simple numéro d'ordre, composé de quatorze chiffres non significatifs : les neuf premiers correspondent au numéro SIREN de l'entreprise dont l'établissement dépend et les cinq derniers à un numéro interne de classement (NIC). Dans le NIC, le dernier chiffre est un chiffre de contrôle.</p> <p>Le SIRET permet d'immatriculer théoriquement 9999 établissements pour une entreprise donnée.</p> <p>Vérification de l'exactitude d'un identifiant SIRET</p> <ul style="list-style-type: none"> - la clé du numéro SIREN à 9 chiffres doit être vérifiée à part (voir variable SIREN) - le numéro interne de classement est éventuellement complété à gauche par des zéros de façon que sa longueur soit de 4 chiffres. Le dernier et 14ème chiffre est une clé (1-2) qui porte sur les 13 premiers chiffres. - l'algorithme de vérification syntaxique d'un SIRET est le suivant : on multiplie à partir de la DROITE, les chiffres de rang impair par 1, ceux de rang pair par 2; la somme des chiffres obtenus est un multiple de 10. <p><i>Exemple: soit le siret : 732 829 320 00074</i></p> <pre> Rang 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 2 1 numéro SIRET 7 3 2 8 2 9 3 2 0 0 0 0 7 4 Rang pair* 14 4 4 6 0 0 14 rang pair x 2 Rang impair* 3 8 9 2 0 0 4 rang impair x 1 somme : 1+4+3+4+8+4+9+6+2+0+0+0+0+1+4+4 =50 </pre>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	14
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Nom ou raison sociale de l'entreprise pour l'adressage (L1_NOMEN)

Définition	<p>Cette variable désigne la première ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est construite:</p> <ul style="list-style-type: none">- pour les personnes morales par la raison sociale de l'entreprise, condensée sur 38 caractères. <p><u>Attention</u> : ne pas confondre avec l'identité d'un destinataire à l'intérieur d'une entreprise qui doit figurer en ligne 2 de l'adresse géopostale.</p> <ul style="list-style-type: none">- pour les entrepreneurs individuels par la civilité en toutes lettres, le nom d'usage et le prénom de l'entrepreneur individuel. Le nom d'usage est le nom qu'à déclaré vouloir utiliser l'entrepreneur : il peut s'agir du nom patronymique mais aussi du nom de conjoint ou d'un pseudonyme. <p>Cette variable ne contient aucun séparateur.</p> <p><u>Remarque</u> : cette variable peut être différente de la variable NOMEN au niveau de la présentation du nom des entrepreneurs individuels (voir NOMEN).</p> <p><i>Exemple : MONSIEUR DURAND PIERRE</i></p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p> <p>En cas de changement de dénomination/raison sociale en cours d'année, cette variable de niveau entreprise est uniquement mise à jour pour le ou les établissements modifiés lors du traitement de la déclaration.</p> <p>Dans le cas d'une mise à jour en cours d'année, les autres établissements pourraient également voir cette variable modifiée.</p>
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Complément de nom de l'entreprise pour l'adressage (L2_COMP)

Définition	<p>Cette variable désigne la seconde ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est composée (par ordre de priorité décroissant et dans la limite de 38 caractères, selon leur présence au répertoire) :</p> <ul style="list-style-type: none">○ pour les personnes morales : du sigle, du nom commercial de l'entreprise ou de l'enseigne de l'établissement,○ pour les entrepreneurs individuels : du nom commercial de l'entreprise ou de l'enseigne de l'établissement. <p><u>Remarque</u> : Le nom commercial n'est pas diffusé par ailleurs dans les produits SIRENE. Il s'agit de l'appellation sous laquelle est exercé le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise. Exemple : SA MAISAL a pour nom commercial Intermarché.</p> <p><u>Remarque</u> : Cette variable n'est pas une éventuelle fin de raison sociale qui excéderait 38 caractères.</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE.
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Complément d'adresse pour l'adressage (L3_CADR)

Définition	<p>Cette variable désigne la troisième ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Le complément d'adresse permet de donner des informations précises et souvent déterminantes dans la phase finale de distribution du courrier.</p> <p>Dans les produits SIRENE, on peut trouver des indications telles que lieu-dit, zone industrielle, zone d'activité, centre commercial, étage, service, etc....</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Numéro et libellé dans la voie (L4_VOIE)

Définition	<p>Cette variable désigne la quatrième ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Dans cette variable, on retrouve le numéro dans la voie, l'indicateur éventuel de répétition, le type de voie et le libellé de voie.</p> <ul style="list-style-type: none">- Le numéro de la voie est unique (pas de 52/54 par exemple), accompagné de l'indice de répétition (lettre A B C D ou extension B, T, Q, C pour BIS, TER, QUATER, QUINQUIES...).- Dans le cas où le numéro de la voie est composé d'une série de numéros, seul le premier numéro est conservé (ex : 15 pour 15/17)- Il n'y a jamais de virgule, ni point, ni apostrophe, ni souligné ni tiret après le numéro dans la voie.- En ce qui concerne la voie, toutes les voies n'ont pas forcément de type. Le libellé de la voie correspond à l'appellation officielle de la voie. Le recours aux abréviations, aux initiales ou la suppression de mots n'intervient que si le type de voie et le libellé de voie dépassent 32 caractères. Ce recours est alors effectué selon les priorités dictées par la norme AFNOR XPZ 10-011.
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Distribution spéciale (L5_DISP)

Définition	<p>Mention spéciale de distribution. Cette variable désigne la cinquième ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Les distributions spéciales sont issues de services spécifiques offerts par la poste dont bénéficient les destinataires. Les mentions spéciales peuvent être des boîtes postales (BP), des secteurs postaux, des TSA (Tri Service Arrivée) ou des CS (course spéciale)..</p> <p>Elle peut être un complément de la sixième ligne de l'adressage mais pas toujours.</p> <p>Exemple 1 : <i>Ligne 5 : BP 79023</i> <i>Ligne 6 : 75485 PARIS CEDEX 10</i></p> <p>Exemple 2 : <i>Ligne 5 : BP 12</i> <i>Ligne 6 : 17620 ST AGNANT</i></p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>Cette variable ne peut se composer que d'éléments spécifiques (en entier ou en abrégé) tels que:</p> <p>-----</p> <pre> BP : boîte postale TSA : Tri par service à l'arrivée X : (plus de 1000 lettres par jour) LP : Local postal RP : Référence postale SP : Secteur postal CP : Case postale CE : Case entreprise CS : Course spéciale POSTE RESTANTE : CEDEX : Courrier d'entreprise à distribution exceptionnelle CIDEX : Courrier individuel à distribution exceptionnelle CASE : </pre> <p>-----</p> <p>... suivi d'un nombre (5 chiffres maximum)</p>

Ligne d'acheminement postal pour l'adressage (L6_POST)

Définition	<p>Ligne d'acheminement postal pour l'adressage.</p> <p>Cette variable désigne la sixième ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est toujours renseignée. Elle contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le code postal et le libellé de la localité. <p>Le code postal peut être différent de celui de la variable CODPOS qui ne comporte que les codes postaux des communes ou des bureaux distributeurs si la commune est pluri-distribuée.</p> <p>Le libellé de la localité est le nom officiel de la localité enregistrée au Code Officiel Géographique. Il existe 2 exceptions à cette règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de confusion possible entre plusieurs localités, la Poste peut modifier le libellé de référence. Exemple : localité de VALENCE D AGEN (libellé Postal) dont le libellé de référence est VALENCE. - Dans un cas de changement de libellé pour des besoins postaux, la Poste agit en collaboration avec la mairie. <p><u>Remarque</u> : Le libellé de la localité peut être différent de la commune de localisation (définie par les variables DEPET, COMET, DEPCOM et LIBCOM). Elle peut même appartenir à un département voisin. Ainsi, le département et la commune figurant dans la 6ème ligne de l'adresse géopostale peuvent être différents du département et de la commune de localisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit le code postal et le libellé du bureau distributeur, en particulier dans les DOM. Dans ce cas, le libellé de la commune figure sur la lignr précédente de l'adresse. - soit le code CEDEX (Courrier d'Entreprise à Distribution EXceptionnelle) et le libellé du CEDEX. <p>Le code CEDEX permet d'identifier clairement et précisément le courrier d'entreprise et ainsi d'assurer un traitement spécifique. Dans ces cas, le code est suivi du libellé du cedex (nom de la ville suivi de cedex et parfois d'un chiffre (Ex : 75675 Paris cedex 14). S'il s'agit d'une distribution spéciale, le libellé de la distribution spécial sera noté (Ex : Armées)</p> <p>Les codes postaux et CEDEX sont des éléments postaux permettant de préciser le bureau qui assure la distribution du courrier. Il s'agit de données d'organisation postale qui doivent être utilisées en l'état.</p> <p>Pour les adresses à l'étranger cette sixième ligne peut comporter un code s'il existe dans le pays, suivi du libellé de localité. Elle est obligatoirement suivie de la septième ligne qui comporte le nom du pays (L7 ETRANGER)</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Libellé du pays pour les adresses à l'étranger (L7_ETRG)

Définition	<p>Libellé de pays étranger pour les adresses à l'étranger.</p> <p>Cette variable désigne la dernière ligne d'information de l'adresse géopostale.</p> <p>C'est une donnée de l'adresse de localisation l'établissement.</p> <p>Pour plus d'informations sur l'adresse géopostale, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est toujours renseignée pour les adresses à l'étranger.</p> <p>Elle fait suite à la sixième ligne de l'adresse qui comporte au minimum le nom de la localité et doit figurer en dernière ligne de l'adresse sur vos envois.</p> <p>Le libellé d'une adresse d'un envoi international est soumis aux recommandations émises par les pays d'origine et de destination de l'envoi.</p> <ul style="list-style-type: none">- la partie de l'adresse qui indique le pays de destination est régie par les recommandations du pays d'origine,- le reste de l'adresse est soumis aux recommandations du pays de destination. <p>Pour ces raisons, dans les produits SIRENE, le format postal des adresses à l'étranger n'est pas forcément assuré.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p> <p>Cette variable est construite à partir des données géographiques du répertoire SIRENE. La nomenclature utilisée est celle du Code Officiel Géographique (COG), disponible à l'INSEE et sur le site internet www.insee.fr à la rubrique nomenclature.</p>
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

Téléphone (TEL)

Définition	Numéro de téléphone de l'entreprise. Cette variable est un complément d'information sur l'entreprise.
Constitution et traitement	Cette variable est renseignée uniquement pour les produits : - "créations hebdomadaires" - "Evénements France entière". Pour les DOM, le numéro comporte 10 caractères (il commence par 0 suivi du code international sur 3 chiffres). <i>Ex: Pour la Martinique 0596 xx xx xx</i> Cette variable peut comporter des espaces entre des groupes de chiffres.
Source et actualisation	Répertoire SIRENE. Le numéro de téléphone est une variable facultative. Il est renseigné d'après les déclarations des entreprises, n'est jamais contrôlé ni mis à jour.
Longueur	11 pour le produit "Créations hebdomadaires" (dessin "Standard" - ex Notice30) 14 pour le produit "Evénements France entière".
Type	Alphanumérique. La variable est calée à gauche. Il peut exister des blancs entre les groupes de chiffres.
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est : <ul style="list-style-type: none">○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique..

Définition	Région de localisation de l'établissement. Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.
Constitution et traitement	Remarque : Pour la collectivité territoriale de Saint Pierre et Miquelon, la modalité de la région est 98 dans les produits Sirene, alors que le code de la commune dans le Code Officiel Géographique (COG) est 97501 pour Miquelon-Langlade et 97502 pour Saint-Pierre. Juin 2008 : Suite à la renumérotation de certains départements: - le code région de Mayotte est 06 - le code région de St Barthélemy est 07 - le code région de St Martin est 08
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	----- 01 : Guadeloupe 02 : Martinique 03 : Guyane 04 : Réunion 06 : Mayotte 07 : Saint Bartélemy 08 : Saint Martin 11 : Ile-de-France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95) 21 : Champagne-Ardenne (08, 10, 51, 52) 22 : Picardie (02, 60, 80) 23 : Haute-Normandie (27, 76) 24 : Centre (18, 28, 36, 37, 41, 45) 25 : Basse-Normandie (14, 50, 61) 26 : Bourgogne (21, 58, 71, 89) 31 : Nord-Pas-de-Calais (59, 62) 41 : Lorraine (54, 55, 57, 88) 42 : Alsace (67, 68) 43 : Franche-Comté (25, 39, 70, 90) 52 : Pays de La Loire (44, 49, 53, 72, 85) 53 : Bretagne (22, 29, 35, 56) 54 : Poitou-Charentes (16, 17, 79, 86) 72 : Aquitaine (24, 33, 40, 47, 64) 73 : Midi-Pyrénées (09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82) 74 : Limousin (19, 23, 87) 82 : Rhône-Alpes (01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74) 83 : Auvergne (03, 15, 43, 63) 91 : Languedoc-Roussillon (11, 30, 34, 48, 66) 93 : Provence Alpes Côte d'Azur (04, 05, 06, 13, 83, 84) 94 : Corse (2A, 2B) 98 : Territoires d'outre-mer (TOM yc. St Pierre & Miquelon) 99 : Etranger -----

Département de localisation de l'établissement (DEPET)

Définition	Code du département de localisation de l'établissement. Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.
Constitution et traitement	Le code DEPET prend les valeurs 01 à 19, 2A, 2B, 21 à 95, 97, 98, 99. - Pour les départements d'outre-mer (DOM), le code DEPET est 97 y compris pour Saint-Pierre et Miquelon, Mayotte, St Barthélemy et St Martin. - Pour les établissements localisés à l'étranger (cas des sièges d'établissements français), le code DEPET est 99. Le pays de localisation est alors identifiable par le code COMET.
Source et actualisation	Répertoire SIRENE Les départements sont définis dans le code officiel géographique (COG), disponible à l'INSEE et sur le site internet www.insee.fr à la rubrique nomenclature.
Longueur	3
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

Arrondissement de localisation de l'établissement (ARRONET)

Définition	<p>Arrondissement de localisation de l'établissement</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est codifiée à partir du code de la commune de localisation de l'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les arrondissements des départements de la métropole n'ont qu'un seul caractère même s'ils sont codifiés sur deux positions (cadrage à gauche). - Pour Lyon, Marseille et Paris, les arrondissements correspondent à la commune. <p><i>Ex : PARIS DEP=75 et ARRONET=1 (à ne pas confondre avec les arrondissements municipaux)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les départements d'outre-mer, les deux caractères sont utilisés. Le caractère de gauche caractérise le département : 1 Guadeloupe, 2 Martinique, 3 Guyane, 4 Réunion. Le caractère de droite identifie l'arrondissement. <p><i>Ex : Pour l'arrondissement de Fort de France en Martinique, on aura DEP=97 et ARRONET=21.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette variable n'est pas renseignée pour les adresses à l'étranger
Source et actualisation	<p>Code officiel géographique (COG).</p> <p>La liste des arrondissements est disponible dans le Code Officiel Géographique (COG) vendu à l'INSEE et sur le site internet www.insee.fr à la rubrique nomenclature.</p> <p>Sa mise à jour est annuelle.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique..
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

Canton de localisation de l'établissement (CTONET)

Définition	Code du canton de localisation de l'établissement. Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.
Constitution et traitement	<p>Cette variable est renseignée pour les unités situées sur le territoire français. Elle n'est pas renseignée pour les adresses à l'étranger.</p> <p>Les cantons des départements de la métropole utilisent 2 positions cadrées à gauche. Les cantons des départements d'outre-mer utilisent les 3 positions, la position de gauche caractérisant le département : 1 Guadeloupe, 2 Martinique, 3 Guyane, 4 Réunion.</p> <p>Les cantons sont composés de commune(s) entière(s), de portion(s) de commune(s), voire des deux. Lorsqu'une commune est découpée en plusieurs fractions cantonales, on attribue un code de canton pour la commune entière (nomenclature supérieure à 90) : c'est ce code qui figure dans les fichiers SIRENE. Ces cas sont repérables par la variable TYPCT dans le fichier des cantons >1 sur le site internet de l'INSEE.</p>
Source et actualisation	<p>Code officiel géographique (COG).</p> <p>Cette information est obtenue à partir du code officiel géographique. Sa mise à jour est annuelle. Le canton attribué est celui que l'on trouve dans le fichier des communes au premier janvier de chaque année (variable CT).</p>
Longueur	3
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none">○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique..
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

Commune de localisation de l'établissement (COMET)

Définition	<p>Code officiel géographique de la commune de localisation de l'établissement.</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est toujours renseignée.</p> <p>Elle est à associer avec la variable département DEPET.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour Paris, Lyon et Marseille, COMET représente les arrondissements municipaux : - 16 arrond. pour Marseille 201 à 216 et DEPET = 13 - 9 arrond. pour Lyon 381 à 389 et DEPET = 69 - 20 arrond. pour Paris 101 à 120 et DEPET = 75 - Pour les établissements localisés dans les DOM ou les TOM, le premier chiffre renseigne le département ou le territoire (1 Guadeloupe, 2 Martinique, 3 Guyane, 4 Réunion, 5 St Pierre et Miquelon), les 2 derniers chiffres renseignent la commune. - Pour les établissements localisés à l'étranger (cas des sièges d'établissements français), la variable COMET renseigne le pays de localisation, selon la nomenclature des Pays définie au COG (www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/cog/pays.asp). <p>Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "L'adresse".</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	<p>3</p> <p>Les communes sont mises à jour ponctuellement par le code officiel géographique (COG), disponible à l'INSEE et sur le site internet www.insee.fr à la rubrique nomenclature (téléchargement>liste des communes et rubrique Outre-mer)</p>
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	<p>http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/</p> <p>Voir également les modalités des codes d'Outremer sur le site internet de l'INSEE: http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/cog/outremer.htm</p>

Libellé de la commune de localisation de l'établissement (LIBCOM)

Définition	Libellé de la commune de localisation de l'établissement. Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.
Constitution et traitement	Cette variable est libellée selon le code commune à laquelle elle appartient dans la nomenclature officielle du code géographique (variables COMET ou DEPCOM).
Source et actualisation	Répertoire SIRENE. La nomenclature utilisée est celle du Code Officiel Géographique (COG), disponible à l'INSEE et sur le site internet www.insee.fr à la rubrique nomenclature.
Longueur	32
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/

Département de l'unité urbaine de la localisation de l'établissement (DU)

Définition	<p>Département de l'unité urbaine.</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est à rapprocher de l'Unité Urbaine (UU et TU).</p> <p>Elle est renseignée pour les établissements situés dans les départements français et appartenant à des unités urbaines. Elle n'est pas renseignée pour les adresses à l'étranger.</p> <p>Chaque unité urbaine et chacune des communes la constituant sont affectées d'un numéro de code d'unité urbaine à cinq chiffres.</p> <p>Les deux premiers chiffres identifient le département de l'unité urbaine (DU):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 00 pour les unités urbaines interdépartementales - Code du département pour les unités urbaines intra-départementales de métropole. - 9A pour la Guadeloupe - 9B pour la Martinique - 9C pour la Guyane - 9D pour la Réunion <p>Le troisième chiffre correspond à la tranche (TU) de population sans doubles comptes en 1999 de l'ensemble de l'unité urbaine (Pour les unités urbaines internationales, seules sont prises en compte les communes situées en France).</p> <p>Les deux derniers chiffres constituent un numéro d'ordre attribué à chaque unité urbaine.</p> <p><i>Ex : Pour NIORT le code de l'unité urbaine est 79501 (DU=79 TU=5 UU=01)</i></p> <p><i>Niort est dans une unité urbaine située dans le département des Deux Sèvres (DU=79) ; cette unité appartient à la tranche d'unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants (TU=5) ; l'unité urbaine de Niort est la première unité urbaine (UU=01) de la tranche (TU=5) du département 79.</i></p>
Source et actualisation	Recensement de la population. A partir de janvier 2001, les départements de l'unité urbaine sont ceux du recensement de 1999.
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique..
Liste des modalités	Les modalités sont celles des départements de la France (se reporter à la variable DEPET)

Taille de l'unité urbaine (TU)

Définition	<p>Taille de l'unité urbaine de la localisation de l'établissement.</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est à rapprocher du département de l'Unité Urbaine (DU et UU).</p> <p>Elle est renseignée pour les établissements situés dans les départements français et appartenant à des unités urbaines. Elle n'est pas renseignée pour les adresses à l'étranger.</p> <p>Chaque unité urbaine et chacune des communes la constituant sont affectées d'un numéro de code d'unité urbaine à cinq chiffres. Les deux premiers chiffres (DU) identifient le département de l'unité urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 00 pour les unités urbaines interdépartementales - code du département pour les unités urbaines intra-départementales de métropole. - 9A pour la Guadeloupe, 9B pour la Martinique - 9C pour la Guyane, 9D pour la Réunion <p>Le troisième chiffre correspond à la tranche (TU) de population sans doubles comptes en 1999 de l'ensemble de l'unité urbaine (Pour les unités urbaines internationales, seules sont prises en compte les communes situées en France).</p> <p>Les 2 derniers chiffres constituent un numéro d'ordre attribué à chaque unité urbaine (UU) à l'intérieur de chacune des classes des tranches d'unités urbaines (TU).</p> <p><i>Ex : Pour NIORT le code de l'unité urbaine est 79501 - DU=79 TU= 5 UU=01</i></p> <p><i>Niort est dans une unité urbaine située dans le département des Deux Sèvres (DU=79) ; cette unité appartient à la tranche d'unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants (TU=5) ; l'unité urbaine de Niort est la première unité urbaine (UU=01) de la tranche (TU=5) du département 79.</i></p>
Source et actualisation	Recensement de la population. A partir de janvier 2001, les départements de l'unité urbaine sont ceux du recensement de 1999.
Longueur	1
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique..

Liste des modalités

0 : Établissement localisé en commune rurale
 1 : Unité urbaine de moins de 5 000 habitants
 2 : Unité urbaine de 5 000 à 9 999 habitants
 3 : Unité urbaine de 10 000 à 19 999 habitants
 4 : Unité urbaine de 20 000 à 49 999 habitants
 5 : Unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants
 6 : Unité urbaine de 100 000 à 199 999 habitants
 7 : Unité urbaine de 200 000 à 1 999 999 habitants
 8 : Agglomération de Paris

Numéro de l'unité urbaine (UU)

Définition	<p>Numéro de l'unité urbaine.</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p> <p>Une Unité Urbaine est une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui présentent entre elles une continuité et comportent au moins 2 000 habitants.</p> <p>Une unité urbaine constituée de plusieurs communes est dénommée agglomération. Les deux chiffres UU constituent un numéro d'ordre attribué à chaque unité urbaine, au sein d'un département (Voir DU).</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est à rapprocher du département de l'Unité Urbaine (DU et TU).</p> <p>Elle est renseignée pour les établissements situés dans les départements français et appartenant à des unités urbaines. Elle n'est pas renseignée pour les adresses à l'étranger.</p> <p>Chaque unité urbaine et chacune des communes la constituant sont affectées d'un numéro de code d'unité urbaine à cinq chiffres. Les deux premiers chiffres (DU) identifient le département de l'unité urbaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 00 pour les unités urbaines interdépartementales - code du département pour les unités urbaines intra-départementales de métropole. - 9A pour la Guadeloupe, 9B pour la Martinique - 9C pour la Guyane, 9D pour la Réunion <p>Le troisième chiffre correspond à la tranche (TU) de population sans doubles comptes en 1999 de l'ensemble de l'unité urbaine (Pour les unités urbaines internationales, seules sont prises en compte les communes situées en France).</p> <p>Les deux derniers chiffres constituent un numéro d'ordre attribué à chaque unité urbaine (UU) à l'intérieur de chacune des classes des tranches d'unités urbaines (TU), dans une séquence croissante selon la population sans doubles comptes dans chaque département pour les unités urbaines comprises dans un seul département (01 à 49), dans la France entière pour les unités urbaines interdépartementales (51 à 99).</p> <p><i>Ex : Pour NIORT le code de l'unité urbaine est 79501 - DU=79 TU= 5 UU=01</i></p> <p><i>Niort est dans une unité urbaine située dans le département des Deux Sèvres (DU=79) ; cette unité appartient à la tranche d'unité urbaine de 50 000 à 99 999 habitants (TU=5) ; l'unité urbaine de Niort est la première unité urbaine (UU=01) de la tranche (TU=5) du département 79.</i></p>
Source et actualisation	Recensement de la population. A partir de janvier 2001, les départements de l'unité urbaine sont ceux du recensement de 1999.
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Code postal (CODPOS)

Définition	Code postal Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.
Constitution et traitement	<p>Le code postal est codifié à partir du code officiel de la poste.</p> <p>Il peut parfois être différent de celui contenu dans la variable acheminement postal (L6_POST). Il s'agit du code postal rattaché à l'adresse de localisation. Cette situation se produit lorsque l'établissement a une adresse cédexée par exemple ou qu'il est distribué par un bureau distributeur différent de celui de la commune de localisation.</p> <p><i>Ex : L'INSEE a un code CEDEX=75675 et son code postal est celui correspondant à son adresse de localisation CODPOS=75014 correspondant au 18 bd Adolphe Pinard - Paris 14</i></p> <p>Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "L'adresse".</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	5
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	http://www.laposte.fr/sna/rubrique.php3?id_rubrique=59

Numéro dans la voie (NUMVOIE)

Définition	<p>Numéro dans la voie.</p> <p>C'est une des variables élémentaires constitutives de l'adresse de localisation de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est facultative.</p> <p>Lorsqu'elle est renseignée, elle est cadrée à droite pour être aisément associée à l'indice de répétition (voir INDREP).</p> <p>Dans la déclaration, s'il y a plusieurs numéros consécutifs, seul le premier n° sera renseigné dans cette variable. Les autres numéros peuvent être notés dans le complément d'adresse (variable L3_COMP).</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "L'adresse".</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	4
Type	<p>Alphanumérique.</p> <p>Attention, cette variable est cadrée à droite.</p>
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none">○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Indice de répétition (INDREP)

Définition	<p>Indicateur de répétition.</p> <p>Cette variable est une donnée de l'adresse de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable doit être associée avec la variable NUMVOIE.</p> <p>Seules les valeurs alphabétiques sont acceptées.</p> <p>La valeur par défaut est un blanc " " .</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "L'adresse".</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE.
Longueur	1
Type	<p>Alphanumérique.</p> <p>La variable est calée à gauche pour être aisément associée au numéro de voie qui, lui, est cadré à droite.</p>
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>B : bis T : Ter Q : quater C : quinquies</p> <p>-----</p> <p>On peut avoir aussi exceptionnellement des répétitions séquentielles A, B, C, D,.....</p>

Type de la voie (TYPVOIE)

Définition	<p>Type de la voie dans la commune.</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p>																																												
Constitution et traitement	<p>Cette variable n'est pas toujours renseignée en particulier dans les petites communes.</p> <p>Le type de voie est toujours noté en abrégé et cadré à gauche dans les adresses issues de Sirène, quel que soit le nombre de caractères du libellé de voie.</p> <p>Si le type de voie ne correspond pas à l'une des abréviations de la liste des abréviations autorisées, il est alors laissé à blanc, l'indication de type de voie étant alors reprise en début de la variable LIBVOIE.</p> <p>Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "L'adresse".</p>																																												
Source et actualisation	Répertoire SIRENE																																												
Longueur	4																																												
Type	Alphanumérique																																												
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).																																												
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.																																												
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>Le lexique des abréviations autorisées est celui de la norme fonctionnelle d'échanges d'information et reprend en majorité celui de la norme AFNOR Z 10-011.</p> <p>-----</p> <p>" " : Sans objet ou autre</p> <table> <tbody> <tr> <td>ALL : Allée</td> <td>MTE : Montée</td> </tr> <tr> <td>AV : Avenue</td> <td>PAS : Passage</td> </tr> <tr> <td>BD : Boulevard</td> <td>PL : Place</td> </tr> <tr> <td>CAR : Carrefour</td> <td>PLN : Plaine</td> </tr> <tr> <td>CHE : Chemin</td> <td>PLT : Plateau</td> </tr> <tr> <td>CHS : Chaussée</td> <td>PRO : Promenade</td> </tr> <tr> <td>CITE : Cité</td> <td>PRV : Parvis</td> </tr> <tr> <td>COR : Corniche</td> <td>QUA : Quartier</td> </tr> <tr> <td>CRS : Cours</td> <td>QUAI : Quai</td> </tr> <tr> <td>DOM : Domaine</td> <td>RES : Résidence</td> </tr> <tr> <td>DSC : Descente</td> <td>RLE : Ruelle</td> </tr> <tr> <td>ECA : Ecart</td> <td>ROC : Rocade</td> </tr> <tr> <td>ESP : Esplanade</td> <td>RPT : Rond Point</td> </tr> <tr> <td>FG : Faubourg</td> <td>RTE : Route</td> </tr> <tr> <td>GR : Grande Rue</td> <td>RUE : Rue</td> </tr> <tr> <td>HAM : Hameau</td> <td>SEN : Sente -</td> </tr> <tr> <td>HLE : Halle</td> <td>Sentier</td> </tr> <tr> <td>IMP : Impasse</td> <td>SQ : Square</td> </tr> <tr> <td>LD : Lieu dit</td> <td>TPL : Terre-plein</td> </tr> <tr> <td>LOT : Lotissement</td> <td>TRA : Traverse</td> </tr> <tr> <td>MAR : Marché</td> <td>VLA : Villa</td> </tr> <tr> <td></td> <td>VLGE : Village</td> </tr> </tbody> </table> <p>-----</p>	ALL : Allée	MTE : Montée	AV : Avenue	PAS : Passage	BD : Boulevard	PL : Place	CAR : Carrefour	PLN : Plaine	CHE : Chemin	PLT : Plateau	CHS : Chaussée	PRO : Promenade	CITE : Cité	PRV : Parvis	COR : Corniche	QUA : Quartier	CRS : Cours	QUAI : Quai	DOM : Domaine	RES : Résidence	DSC : Descente	RLE : Ruelle	ECA : Ecart	ROC : Rocade	ESP : Esplanade	RPT : Rond Point	FG : Faubourg	RTE : Route	GR : Grande Rue	RUE : Rue	HAM : Hameau	SEN : Sente -	HLE : Halle	Sentier	IMP : Impasse	SQ : Square	LD : Lieu dit	TPL : Terre-plein	LOT : Lotissement	TRA : Traverse	MAR : Marché	VLA : Villa		VLGE : Village
ALL : Allée	MTE : Montée																																												
AV : Avenue	PAS : Passage																																												
BD : Boulevard	PL : Place																																												
CAR : Carrefour	PLN : Plaine																																												
CHE : Chemin	PLT : Plateau																																												
CHS : Chaussée	PRO : Promenade																																												
CITE : Cité	PRV : Parvis																																												
COR : Corniche	QUA : Quartier																																												
CRS : Cours	QUAI : Quai																																												
DOM : Domaine	RES : Résidence																																												
DSC : Descente	RLE : Ruelle																																												
ECA : Ecart	ROC : Rocade																																												
ESP : Esplanade	RPT : Rond Point																																												
FG : Faubourg	RTE : Route																																												
GR : Grande Rue	RUE : Rue																																												
HAM : Hameau	SEN : Sente -																																												
HLE : Halle	Sentier																																												
IMP : Impasse	SQ : Square																																												
LD : Lieu dit	TPL : Terre-plein																																												
LOT : Lotissement	TRA : Traverse																																												
MAR : Marché	VLA : Villa																																												
	VLGE : Village																																												

Libellé de la voie de localisation de l'établissement (LIBVOIE)

Définition	<p>Libellé de voie dans la commune.</p> <p>Cette variable est une information de localisation géographique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable n'est pas toujours renseignée en particulier dans les petites communes. Par contre, elle l'est systématiquement pour les communes ayant un identifiant de localisation permettant de faire le lien avec les données figurant au référentiel géographique du répertoire SIRENE.</p> <p>Le lexique des abréviations autorisées est celui de la norme fonctionnelle d'échanges d'information et qui reprend celui de la norme AFNOR Z 10-011.</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	32
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Enseigne de l'établissement ou nom de l'exploitation (ENSEIGNE)

Définition	<p>Enseigne ou nom de l'exploitation.</p> <p>Cette variable est une donnée d'identification de l'établissement.</p> <p>C'est l'appellation désignant l'emplacement ou le local dans lequel est exercée l'activité. Elle permet à la clientèle d'identifier facilement l'établissement.</p> <p>Lorsqu'elle existe, l'enseigne est reprise dans la seconde ligne de l'adresse géopostale de l'établissement. Pour plus d'informations, se reporter au chapitre "Concepts", rubrique "L'adresse géopostale".</p>
Constitution et traitement	<p>Si l'établissement relève du registre du commerce et des sociétés (RCS), l'enseigne commerciale doit être conforme à celle mentionnée au RCS.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p>
Longueur	<p>40</p>
Type	<p>Alphanumérique</p>
Renseignement	<p>Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites).</p>
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none">○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Activité principale de l'établissement (APET700)

Définition	<p>Chacun des établissements d'une entreprise se voit attribuer par l'INSEE, lors de son inscription au répertoire SIRENE, un code caractérisant son activité principale (APET700).</p> <p>Pour plus d'informations sur la définition du code "Activité principale Exercée" (APE), voir dans les concepts à "APE".</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est systématiquement renseignée.</p> <p>L'Activité Principale Exercée (APE) des entreprises et des établissements est codifiée selon la Nomenclature d'Activité Française (NAF : Rév2, 2008).</p> <p>Si une entreprise n'a qu'un seul établissement, l'APET est égal à l'APEN, sauf dans le cas où il ne resterait que l'établissement siège d'une entreprise multi-établissements. Les établissements d'une même entreprise peuvent avoir des activités différentes.</p> <p>Au moment de la déclaration de l'entreprise, il peut arriver que l'INSEE ne soit pas en mesure d'attribuer le bon code APE : la modalité 0000Z peut alors être attribuée.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p> <p>Le code APET700 est renseigné au répertoire SIRENE au moment du traitement de la déclaration de l'entreprise.</p> <p>Il peut être mis à jour à l'issue d'une déclaration de l'entreprise ou bien à partir d'enquêtes soit statistiques, soit d'amélioration du répertoire.</p> <p>Pour plus d'information sur la définition du code "Activité principale Exercée" (APE), se reporter au chapitre "Concepts", rubrique "APE".</p>
Longueur	5
Type	Alphanumérique.
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm

Qualité de siège ou non de l'établissement (SIEGE)

Définition

Qualité de siège ou non de l'établissement.

Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement.

Un siège est un établissement qui a la qualité d'établissement principal ou un établissement où siège la direction (sans autres activités). C'est le lieu où sont centralisées l'administration et la direction effective de l'entreprise.

Pour cette variable, la notion d'établissement siège regroupe les notions de :

- siège de direction pour les entrepreneurs individuels,
- siège social pour les personnes morales de droit privé,
- établissement principal pour les organismes publics.

Constitution et traitement

- Chaque entreprise a un seul établissement siège.
- Pour une entreprise qui possède un seul établissement celui-ci est aussi le siège.
- Le premier établissement créé pour une entreprise nouvellement créée est obligatoirement le siège de cette entreprise.
- Tout établissement supplémentaire créé est obligatoirement non siège, sauf en cas de transfert du siège (pour plus d'informations sur les transferts, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "Les transferts d'établissements").

Source et actualisation

Répertoire SIRENE

Cette variable est renseignée à partir des informations déclaratives des entreprises.

Longueur

1

Type

Alphanumérique

Renseignement

Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites).

Qualité

Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Liste des modalités

 1 : Etablissement siège
 0 : Etablissement non siège

Tranche d'effectif salarié de l'établissement (TEFET)

Définition	<p>Tranche d'effectifs salariés de l'établissement</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement. Cette variable est à rapprocher de sa date de validité DEFET. Cette variable est une variable statistique, millésimée au 31/12 et donc non gérée en continu</p>
Constitution et traitement	<p>La tranche d'effectif salarié est déterminée en fonction de l'effectif salarié pour l'entreprise (TEFEN) et pour chacun de ses établissements (TEFET).</p> <p>C'est la tranche d'effectif au 31/12/n-2 sauf dans le cas où l'établissement est plus récent : dans ce cas, c'est la tranche d'effectif déclarée à la création qui est renseignée.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE. Les effectifs salariés sont mis à jour annuellement dans Sirene à l'aide de sources administratives, principalement avec la déclaration annuelle de données sociales (DADS).</p> <p><u>Attention</u> : Les tranches d'effectif sont le reflet de la réalité à une date donnée : le 31/12/n-2. En cours d'année, des modifications peuvent intervenir sur les tranches d'effectifs d'entreprises ou d'établissements si ceux-ci subissent des mises à jour déclaratives (en cas de restructuration ou de création d'établissement). Pour plus d'information sur les mises à jour des effectifs, consultez la rubrique associée.</p> <p>Pour le secteur public, cette indication est à utiliser avec précaution. En effet, la gestion du personnel centralise souvent les effectifs de plusieurs établissements dans un établissement donné qui n'est pas toujours l'établissement siège.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites).
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12). Cette tranche peut contenir quelques effectifs inconnus
00	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
01	1 ou 2 salariés
02	3 à 5 salariés
03	6 à 9 salariés
11	10 à 19 salariés
12	20 à 49 salariés
21	50 à 99 salariés
22	100 à 199 salariés
31	200 à 249 salariés
32	250 à 499 salariés
41	500 à 999 salariés
42	1000 à 1999 salariés
51	2000 à 4999 salariés
52	5000 à 9999 salariés
53	10 000 salariés et plus

Effectif salarié de l'établissement à la centaine près (EFETCENT)

Définition	<p>Effectif salarié de l'établissement à la centaine près.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement. Cette variable est à rapprocher de sa date de validité DEFET. Cette variable est une variable statistique, millésimée au 31/12 et donc non gérée en continu</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est calculée à partir de l'effectif réel de l'établissement.</p> <p>C'est la tranche d'effectif au 31/12/n-2 sauf dans le cas où l'établissement est plus récent : dans ce cas, c'est la tranche d'effectif déclarée à la création qui est renseignée.</p> <p>Le code correspond toujours au chiffre inférieur de la tranche. A partir de 100, c'est l'effectif salarié approché à la centaine inférieure qui est précisé.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE. Les effectifs salariés sont mis à jour annuellement dans Sirene à l'aide de sources administratives, principalement avec la déclaration annuelle de données sociales (DADS).</p> <p><u>Attention</u> : Les tranches d'effectif sont le reflet de la réalité à une date donnée : le 31/12/n-2. Ils n'ont donc pas lieu d'évoluer en cours d'année. Pour plus d'information sur les mises à jour des effectifs, consultez la rubrique associée.</p> <p>Pour le secteur public, cette indication est à utiliser avec précaution. En effet, la gestion du personnel centralise souvent les effectifs de plusieurs établissements dans un établissement donné qui n'est pas toujours l'établissement siège.</p>
Longueur	6
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> o non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), o ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12). Cette tranche peut contenir quelques effectifs inconnus
0	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
1	1 à 2 salariés
3	3 à 5 salariés
6	6 à 9 salariés
10	10 à 19 salariés
20	20 à 49 salariés
50	50 à 99 salariés
100	100 à 199 salariés
200	200 à 299 salariés
.../...	de 100 en 100 jusqu'à 999999 salariés

Origine de la création de l'établissement (ORIGINE)

Définition	<p>Origine déclarée de l'établissement.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Si par la suite, l'établissement se dote de moyens supplémentaires de production, la variable ORIGINE reste inchangée.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE.</p> <p>Cette variable est renseignée au moment de la création à partir de la déclaration de l'établissement.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>" " : Sans objet</p> <p>1 : Création (pour tout type de déclaration)</p> <p>3 : Achat (pour les déclarations non agricoles)</p> <p>4 : Apport (pour les déclarations non agricoles)</p> <p>6 : Prise en location gérance (pour les déclarations non agricoles)</p> <p>7 : Partage (pour les déclarations non agricoles)</p> <p>8 : Reprise (pour les déclarations non agricoles)</p> <p>9 : Autre (pour les déclarations non agricoles)</p> <p>A : Reprise globale d'une exploitation (pour les déclarations agricoles)</p> <p>B : Poursuite de l'exploitation par le conjoint (pour les déclarations agricoles)</p> <p>C : Transfert de propriété (pour les déclarations agricoles)</p> <p>D : Apport d'exploitation(s) individuelle(s) (pour les déclarations agricoles)</p> <p>E : Reprise totale ou partielle d'exploitation individuelle (déclarations agricoles)</p> <p>NR : Non renseigné</p> <p>-----</p>

La modalité "sans objet" est utilisée lorsque l'unité déclarante n'est pas concernée par cette variable.

La modalité "NR" est utilisée quand l'unité déclarante n'a rempli aucune des modalités présentes.

Remarque : on peut encore trouver des modalités 2 (transfert d'activité) et 5 (reprise) pour cette variable. Ces modalités sont issues d'une ancienne version de la norme inter-administrative d'échanges entre l'INSEE et ses partenaires. Toutes les administrations n'étant pas passées à la version actuelle et s'agissant de modalités déclaratives, elles ne peuvent être modifiées au répertoire SIRENE.

Date de création de l'établissement (année, mois) (DCRET)

Définition	Date de création de l'établissement. Même en cas de réactivation d'un établissement, cette variable reste la date de création initiale de l'établissement au répertoire.
Constitution et traitement	Cette date est obligatoire.
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	6 pour les produits "Listes" et "Mises à jour" (dessin "Détailé" - ex Notice80), 8 pour le produit "Evénements France entière".
Type	Alphanumérique. Elle se présente sous la forme : - MMAAAA pour les produits "Listes" et "Mises à jour" (dessins "Standard" - ex Notice30 et "Détailé" - ex Notice80). Dans ces cas, cette date peut ne comporter que des informations partielles (unités anciennes au répertoire Sirène). Elle n'est systématiquement renseignée que depuis 1980. Avant cette date, elle a été reprise des différents registres du commerce et des sociétés, de l'industrie... - AAAAMMJJ pour le produit "Evénements France entière". Dans ce cas, la date est complète et donc plus actuelle et plus à jour.
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Mois d'introduction de l'établissement dans la base de diffusion (MMINTRET)

Définition	<p>Mois d'introduction de l'établissement.</p> <p>Cette variable donne des informations complémentaires sur les caractéristiques économiques de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Pour les nouveaux établissements, cette variable ne sera renseignée que pour les établissements introduits au répertoire SIRENE après le mois de décembre de l'année n-1 (elle comportera au moins le mois de décembre de l'année précédente pour une initialisation en début d'année). Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "La constitution des fichiers de diffusion".</p> <p>Cette variable est généralement proche de la date d'effet de l'événement de création ou de réactivation de l'établissement. Toutefois, le mois d'introduction peut être différent (antérieur ou postérieur à la variable DCRET)</p>
Source et actualisation	<p>"SIRENE® base de données".</p> <p>Cette variable est uniquement renseignée de décembre de l'année n-1 jusqu'au mois en cours.</p> <p>Elle n'est pas renseignée pour le produit "Créations hebdomadaires".</p>
Longueur	2
Type	<p>Alphanumérique.</p> <p>Elle se présente sous la forme : MM</p>
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>Cette variable est codifiée sur deux caractères et ne peut comporter que les valeurs 01 à 12 ou blanc.</p> <p>-----</p> <p>blanc : mois antérieur à décembre de l'année n-1 01 : janvier de l'année n 02 : février de l'année n 03 : mars de l'année n 04 : avril de l'année n 05 : mai de l'année n 06 : juin de l'année n 07 : juillet de l'année n 08 : août de l'année n 09 : septembre de l'année n 10 : octobre de l'année n 11 : novembre de l'année n 12 : décembre de l'année n-1</p> <p>-----</p>

Nature de l'activité de l'établissement (ACTIVNAT)

Définition	<p>Nature de l'activité de l'établissement.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement. Elle précise la nature de l'activité.</p>
Constitution et traitement	<p>Dans la modalité "services aux entreprises" (modalité 15), ne sont retenues que les unités ayant une catégorie juridique 6210 (groupement européen d'intérêt économique - GEIE) ou 6220 (groupement d'intérêt économique - GIE).</p> <p>Dans la modalité "services" (modalité 12), sont retenues les unités dont la catégorie juridique est différente de 6210 et 6220.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p> <p>Cette variable est une information déclarative obtenue lors de la création de l'établissement.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>" " : Sans objet 03 : Extraction 04 : Fabrication, production 05 : Montage, installation 06 : Réparation 07 : Transport 08 : Import, export 09 : Commerce de gros ou intermédiaire du commerce 10 : Commerce de détail 11 : Profession libérale 12 : Services 13 : Location de meublés 14 : Bâtiments, travaux publics 15 : Services aux entreprises 20 : Donneur d'ordre 99 : Autre NR : Non renseigné</p> <p>-----</p>

La modalité "sans objet" est utilisée lorsque l'unité déclarante n'est pas concernée par cette variable.

La modalité "NR" est utilisée quand l'unité déclarante n'a rempli aucune des modalités présentes.

Remarque : on peut encore trouver des modalités 01 (travaux de bâtiment) et 02 (travaux publics) pour cette variable. Ces modalités sont issues d'une ancienne version de la norme inter-administrative d'échanges entre l'INSEE et ses partenaires. Toutes les administrations n'étant pas passées à la version actuelle et s'agissant de modalités déclaratives, elles ne peuvent être modifiées au répertoire SIRENE.

Lieu de l'activité de l'établissement (LIEUACT)

Définition	<p>Lieu de l'activité de l'établissement.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE.</p> <p>Cette variable est une information déclarative obtenue lors de la création de l'établissement. Elle est complémentaire de l'activité principale exercée (voir APET700).</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

```

-----
" " : Sans objet
02 : Mine, carrière
04 : Dépôt, entrepôt
05 : Magasin
07 : Bureau, cabinet
08 : Usine
09 : Atelier
91 : Sur chantier
92 : Sur marché
93 : En clientèle
99 : Autre
NR : Non renseigné
-----

```

La modalité "sans objet" est utilisée lorsque l'unité déclarante n'est pas concernée par cette variable.

La modalité 99 est renseignée quand l'unité déclarante ne peut remplir la rubrique des autres modalités. Exemple : pour la variable ACTIVNAT, 99 est renseigné si l'unité n'a aucune activité d'extraction de fabrication etc...

La modalité "NR" est utilisée quand l'unité déclarante n'a rempli aucune des modalités présentes.

Remarque : on peut encore trouver des modalités 01 (exploitation agricole) et 03 (Usine, atelier) pour cette variable. Ces modalités sont issues d'une ancienne version de la norme inter-administrative d'échanges entre l'INSEE et ses partenaires. Toutes les administrations n'étant pas passées à la version actuelle et s'agissant de modalités déclaratives, elles ne peuvent être modifiées au répertoire SIRENE.

Type de magasin (ACTISURF)

Définition	<p>Type de magasin.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement.</p> <p>Elle indique à quel type de magasin correspond l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Elle est calculée selon la superficie de l'établissement commercial concerné. Les modalités de cette variable sont indépendantes des seuils utilisés dans la NAF pour le classement du commerce de détail (moins de 120m², de 120m² à 400m²).</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire Sirène</p> <p>Cette variable est calculée à partir d'une information déclarative obtenue lors de la création de l'établissement.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

" " : Sans objet
 1 : Moins de 300 m²
 2 : De 300m² à moins de 400m²
 3 : De 400m² à moins de 2 500m²
 4 : De plus de 2 500m²

La modalité "sans objet" est utilisée lorsque l'unité déclarante n'est pas concernée par cette variable.

Caractère saisonnier ou non de l'activité de l'établissement (SAISONAT)

Définition	<p>Caractère saisonnier ou non de l'activité de l'établissement.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'établissement.</p> <p>Cette variable indique si l'établissement a une activité permanente ou saisonnière. Elle est saisonnière si chaque année l'établissement cesse totalement ses activités plus de trois mois consécutifs.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est soumise à des contrôles de cohérence en fonction de l'activité de l'établissement.</p> <p>Par exemple, des activités agricoles peuvent avoir une activité saisonnière alors que les industries chimiques n'ont pas d'activité saisonnière.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE.</p> <p>Cette variable est renseignée à partir des informations déclaratives des entreprises.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>P : Permanente S : Saisonnière NR : Non renseigné</p> <p>-----</p> <p>La modalité "NR" est utilisée quand l'unité déclarante n'a rempli aucune des modalités présentes.</p>

Nom ou raison sociale de l'entreprise (NOMEN)

Définition	<p>Nom de l'entreprise ou raison sociale.</p> <p>Cette variable est une donnée d'identification de l'entreprise.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est une variable « condensée » :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les entrepreneurs individuels: <p>Le nom de l'entreprise est formé par concaténation d'une partie des prénoms et (par ordre de priorité décroissante) du nom d'usage, nom de conjoint ou du nom patronymique de l'entrepreneur individuel.</p> <p>Afin de distinguer les noms patronymiques, de conjoint, d'usage et les prénoms (le nom de jeune fille pour une femme mariée par exemple), des caractères spéciaux (/ et *) sont ajoutés comme suit :</p> <p><i>Exemple :</i></p> <p><i>nom d'usage et prénom MARTIN*BERNARD/</i></p> <p><i>nom patronymique, nom d'usage et prénom PUGE*CHARLOT/RAYMONDE CAMILLE/</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les personnes morales : <p>La raison sociale complète est condensée sur 38 caractères par simple troncature pour les entreprises dont la création est antérieure au 01/01/2006, et manuellement par l'utilisation d'abréviations pour les entreprises postérieures à cette date. Le lexique des abréviations autorisées est celui de la norme fonctionnelle d'échanges d'information et qui reprend celui de la norme AFNOR Z 10-011. Il n'y a pas de séparateur.</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	38
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none">o non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),o ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Civilité des entrepreneurs individuels (CIVILITE)

Définition	Civilité pour les entrepreneurs individuels inscrits au répertoire. Cette variable est une variable de niveau entreprise.
Constitution et traitement	
Source et actualisation	Répertoire SIRENE Cette variable est calculée à partir d'une information déclarative obtenue lors de la création de l'entrepreneur individuel.
Longueur	1
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est : <ul style="list-style-type: none">o non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE),o ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	----- " " : Sans objet 1 : Monsieur 2 : Madame ----- La modalité "sans objet" est utilisée lorsque l'unité déclarante n'est pas concernée par cette variable.

Catégorie juridique ou professionnelle pour les entrepreneurs individuels (CJ)

Définition	<p>Cette variable est une information sur l'entreprise à laquelle appartient l'établissement.</p> <p>Catégorie juridique (personnes morales) ou professionnelle (entrepreneurs individuels).</p> <p>La catégorie juridique décrit le statut juridique de l'entreprise.</p> <p>Pour les personnes morales de droit privé, la catégorie Juridique est déterminée à partir des rubriques (catégorie et forme juridique) de la déclaration remplie lors de la création.</p> <p>Pour les organismes publics, la catégorie juridique est déterminée à partir du texte réglementaire à l'origine de la création.</p> <p>Pour les entrepreneurs individuels, la catégorie professionnelle est une variable statistique déterminée en fonction de critères de la déclaration lors de la création. Le code est calculé automatiquement et n'a aucune valeur juridique.</p>
Constitution et traitement	<p>Le code CJ est attribué par l'INSEE en référence à la nomenclature des catégories juridiques. La nomenclature complète est disponible à l'INSEE et sur le site internet www.insee.fr à la rubrique nomenclature.</p> <p>Le code CJ est codifié sur 4 caractères. La signification des 2 premiers caractères correspond aux critères juridiques fondamentaux du droit relatif aux personnes morales.</p> <p>Une entreprise personne morale peut transformer sa catégorie juridique au cours de son existence. Ceci a notamment un impact sur l'existence de l'entreprise (SIREN). Pour plus d'informations, se reporter au chapitre "Concepts", rubrique "Continuité du SIREN et du SIRET".</p> <p>Les entreprises peuvent comporter des modalités non référencées dans la nomenclature officielle des catégories juridiques. Ces anomalies peuvent être imputables à une codification provisoire ou à des mises à jour non encore réalisées. En effet, il peut arriver que le statut juridique de certaines unités n'ait pas été modifié suite à la création et à la suppression de modalités. En général, ces anomalies sont repérées chaque année et font l'objet d'enquêtes d'amélioration du répertoire (EAR).</p>
Source et actualisation	Répertoire SIRENE
Longueur	4
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	<p>http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/cj/cj.htm</p> <p>Remarque : 2 nouvelles modalités sont prises en compte depuis le 07/10/2002 pour les Organismes de retraite à adhésion non obligatoire :</p> <p>8510 Institution de prévoyance</p> <p>8520 Institution de retraite supplémentaire.</p>

Tranche d'effectif salarié de l'entreprise (TEFEN)

Définition	<p>Tranche d'effectifs salariés de l'entreprise.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'entreprise. Cette variable est à rapprocher de sa date de validité DEFEN. Cette variable est une variable statistique, millésimée au 31/12 et donc non gérée en continu</p>
Constitution et traitement	<p>La tranche d'effectif salarié est déterminée en fonction de l'effectif salarié pour l'entreprise (TEFEN) et pour chacun de ses établissements (TEFET).</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE. Les effectifs salariés sont mis à jour annuellement dans Sirène à l'aide de sources administratives, principalement avec la déclaration annuelle de données sociales (DADS).</p> <p><u>Attention</u> : Les tranches d'effectif sont le reflet de la réalité à une date donnée : le 31/12/n-2. Ils n'ont donc pas lieu d'évoluer en cours d'année. Pour plus d'information sur les mises à jour des effectifs, consultez la rubrique associée.</p> <p>Pour le secteur public, cette indication est à utiliser avec précaution. En effet, la gestion du personnel centralise souvent les effectifs de plusieurs établissements dans un établissement donné qui n'est pas toujours l'établissement siège.</p>
Longueur	2
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12). Cette tranche peut contenir quelques effectifs inconnus
00	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
01	1 ou 2 salariés
02	3 à 5 salariés
03	6 à 9 salariés
11	10 à 19 salariés
12	20 à 49 salariés
21	50 à 99 salariés
22	100 à 199 salariés
31	200 à 249 salariés
32	250 à 499 salariés
41	500 à 999 salariés
42	1000 à 1999 salariés
51	2000 à 4999 salariés
52	5000 à 9999 salariés
53	10 000 salariés et plus

Effectif salarié de l'entreprise à la centaine près (EFENCENT)

Définition	<p>Effectif salarié de l'entreprise à la centaine près.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'entreprise. Cette variable est à rapprocher de sa date de validité DEFEN. Cette variable est une variable statistique, millésimée au 31/12 et donc non gérée en continu</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est calculée à partir de l'effectif réel de l'entreprise.</p> <p>Le code correspond toujours au chiffre inférieur de la tranche. A partir de 100, c'est l'effectif salarié approché à la centaine inférieure qui est précisé.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE. Les effectifs salariés sont mis à jour annuellement dans Sirène à l'aide de sources administratives, principalement avec la déclaration annuelle de données sociales (DADS).</p> <p><u>Attention</u> : Les tranches d'effectif sont le reflet de la réalité à une date donnée : le 31/12/n-2. Ils n'ont donc pas lieu d'évoluer en cours d'année. Pour plus d'information sur les mises à jour des effectifs, consultez la rubrique associée.</p> <p>Pour le secteur public, cette indication est à utiliser avec précaution. En effet, la gestion du personnel centralise souvent les effectifs de plusieurs établissements dans un établissement donné qui n'est pas toujours l'établissement siège.</p>
Longueur	6
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc.). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

NN	Unités non employeuses (pas de salarié au cours de l'année de référence et pas d'effectif au 31/12). Cette tranche peut contenir quelques effectifs inconnus
0	0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence)
1	1 à 2 salariés
3	3 à 5 salariés
6	6 à 9 salariés
10	10 à 19 salariés
20	20 à 49 salariés
50	50 à 99 salariés
100	100 à 199 salariés
200	200 à 299 salariés
.../...	de 100 en 100 jusqu'à 999999 salariés

Activité principale de l'entreprise (APEN700)

Définition	<p>Toute entreprise se voit attribuer par l'INSEE, lors de son inscription au répertoire SIRENE, un code caractérisant son activité principale (APEN700).</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est systématiquement renseignée.</p> <p>L'Activité Principale Exercée (APE) des entreprises et des établissements est codifiée selon la Nomenclature d'Activité Française (NAF : Rév2, 2008).</p> <p>Lorsque c'est possible, l'activité principale de l'entreprise est déterminée en fonction de la ventilation des activités des établissements.</p> <p>Si une entreprise n'a qu'un seul établissement, l'APET est égal à l'APEN, sauf dans le cas où il ne resterait que l'établissement siège d'une entreprise multi-établissements.</p> <p>Au moment de la déclaration de l'entreprise, il peut arriver que l'INSEE ne soit pas en mesure d'attribuer le bon code APE : la modalité 0000Z peut alors être attribuée.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p> <p>Le code APEN700 est renseigné au répertoire SIRENE au moment du traitement la déclaration de l'entreprise.</p> <p>Il peut être mis à jour à l'issue d'une déclaration de l'entreprise ou bien à partir d'enquêtes soit statistiques, soit d'amélioration du répertoire.</p> <p>Pour plus d'information sur la définition du code "Activité principale Exercée" (APE), se reporter au chapitre "Concepts", rubrique "APE".</p>
Longueur	5
Type	Alphanumérique.
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites)
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/naf2008/naf2008.htm

Activité principale au registre des métiers (APRM)

Définition	<p>Codification de l'activité des artisans inscrits au registre des métiers (RM).</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'entreprise.</p> <p>L'activité artisanale est celle du professionnel qui exerce à son compte un métier manuel souvent à caractère traditionnel, et ce, seul ou avec l'aide de quelques personnes (famille, compagnons, apprentis, etc...).</p> <p>Elle est codifiée selon la Nomenclature d'Activités Françaises de l'Artisanat (NAFA, Rév 2. 2008), le 6ème caractère du code NAFA étant un affinement, dans certains cas du niveau le plus fin de la NAF.</p> <p>Dans le répertoire Sirène, le concept d'activité artisanale correspond à l'activité de toute entreprise (entrepreneur individuel ou personne morale) ou de tout établissement pouvant être immatriculé ou inscrit au Répertoire des Métiers. Elle est définie par une réglementation. Deux critères sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la taille : une entreprise peut avoir une activité artisanale tant qu'elle n'emploie pas plus de 10 salariés de manière permanente (sf. cas particuliers ; néanmoins, une entreprise de plus de 10 salariés qui a été classée artisanale quand elle avait 10 salariés ou moins, peut conserver sa qualité d'entreprise artisanale). - la nature de l'activité : il s'agit essentiellement d'activités industrielles, des activités de bâtiment et de génie civil, de réparation et de quelques activités de services (la loi du 5 juillet 1996 définit par rapport à la NAF les types d'activité pouvant impliquer une inscription au Registre des Métiers).
Constitution et traitement	<p>Cette activité est affectée à l'établissement principal, chaque fois qu'un établissement de l'entreprise quel qu'il soit, exerce une activité artisanale et cela même à titre secondaire. Ainsi, il est assez fréquent de trouver des établissements sièges ayant une APE différente de l'APRM.</p> <p>Par exemple, un siège qui fait du commerce de vêtements avec un établissement secondaire, atelier de retouche.</p> <p>On peut donc penser que toutes les entreprises ayant une activité artisanale sont inscrites à la chambre des métiers et ont donc un code APRM.</p> <p><u>Attention</u> : sélectionner une APRM revient à sélectionner des établissements sièges.</p>
Source et actualisation	<p>Répertoire SIRENE</p> <p>Si l'information déclarée n'est pas assez détaillée lors de la déclaration, un code par défaut a pu être attribué en fonction de l'activité déclarée.</p> <p>Cette variable n'est jamais mise à jour.</p>
Longueur	6
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc...). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.
Liste des modalités	http://www.pme.gouv.fr/essentiel/nafa/index-d.htm

Tranche de chiffres d'affaires pour les entreprises enquêtées par les EAE (TCA)

Définition	<p>Tranche de chiffres d'affaires pour les entreprises enquêtées par les EAE.</p> <p>Cette variable est une caractéristique économique de l'entreprise.</p>
Constitution et traitement	<p>Les tranches de chiffre d'affaires sont calculées, chaque début d'année, pour chaque unité à partir des chiffres d'affaires hors taxe.</p> <p>Il faut tenir compte du décalage de dates entre les informations des EAE et celles de "SIRENE® base de données". En effet, l'enrichissement de l'année N concerne les enquêtes réalisées en N-2 qui portent sur l'exercice comptable N-3.</p> <p><i>Exemple : En 2006, les variables EAEAPEN lorsqu'elles sont renseignées sont chiffrées 2003. Les données diffusées en 2006 correspondent aux enquêtes réalisées en 2004 sur l'exercice comptable de l'année 2003.</i></p>
Source et actualisation	<p>Enquête annuelle d'entreprises pour les grandes entreprises.</p> <p>Pour plus de renseignements sur les Enquêtes Annuelles d'Entreprises, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "EAE".</p> <p>Cette variable est mise à jour chaque année, en janvier, au moment de la constitution de "SIRENE® base de données" (voir le chapitre "Concepts", rubrique "Les fichiers de diffusion").</p>
Longueur	1
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée en totalité ou partiellement (valeurs manquantes non interdites)
Qualité	<p>L'INSEE n'a pas la maîtrise de la qualité de cette variable. Elle est :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ non certifiée (déclarée par les entreprises et ne faisant pas l'objet de contrôle par l'INSEE), ○ ou provenant d'une source exogène au répertoire (enquête, source administrative, etc..). Par convention, toutes les variables non issues de SIRENE ont cette caractéristique.

Liste des modalités

" " : Non renseignée
 0 : Moins de 0,5 million d'euros
 1 : De 0,5 à moins de 1 million d'euros
 2 : De 1 million à moins de 2 millions d'euros
 3 : De 2 millions à moins de 5 millions d'euros
 4 : De 5 millions à moins de 10 millions d'euros
 5 : De 10 millions à moins de 20 millions d'euros
 6 : De 20 millions à moins de 50 millions d'euros
 7 : De 50 millions à moins de 100 millions d'euros
 8 : De 100 millions à moins de 200 millions d'euros
 9 : 200 millions d'euros ou plus

La modalité "non renseignée" est utilisée quand l'unité déclarante n'a rempli aucune des modalités présentes.

Nature de la mise à jour : création, suppression, modification (VMAJ)

Définition	<p>Nature de la mise à jour pour le produit "Mises à jour".</p> <p>Elle est renseignée uniquement pour les produits "Mises à jour". Cette variable est une donnée sur la mise à jour de l'établissement.</p>
Constitution et traitement	<p>Cette variable est codifiée au moment de la constitution des bases différentielles mensuelles, trimestrielles, semestrielles.</p> <p>Le code est déterminé en fonction de la comparaison entre deux bases de données Sirene® à un instant donné N et N+1. Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Interpréter votre produit", rubrique Produit "Mises à jour" (dessins "Standard" et "Détailé").</p> <ul style="list-style-type: none"> - si VMAJ=C : L'établissement existe dans la base N+1 mais pas dans la base N - Si VMAJ=E : L'établissement existe dans la base N mais pas dans la base N + 1 - Si VMAJ=I et F : L'établissement existe dans la base N et dans la base N + 1 avec une ou plusieurs variables modifiées. - Si VMAJ=S : Les établissements sièges sans modification mais dont au moins un établissement non-siège a été modifié.
Source et actualisation	"SIRENE® base de données"
Longueur	1
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites) pour le produit « mises à jour par différentiel »
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.
Liste des modalités	<p>-----</p> <p>C : Création d'établissement E : Suppression d'établissement I : Modification, état initial F : Modification, état final S : Siège dont au moins un établissement non siège a été modifié (le ou les établissements non-sièges n'appartiennent pas forcément à la sélection demandée).</p> <p>-----</p>

Type de création (TYPCRECH)

Définition	Type de création hebdomadaire. Cette variable est une donnée pour la mise à jour de l'établissement.
Constitution et traitement	Cette variable est présente uniquement dans le produit "Créations hebdomadaires" en dessin "Standard" (ex Notice30). Elle est calculée en fonction des événements de créations ou de réactivations d'entreprises ou d'établissements enregistrés dans le répertoire Sirène. Pour plus d'informations, consulter le chapitre "Concepts", rubrique "créations d'entreprises ou d'établissements".
Source et actualisation	"SIRENE® base de données"
Longueur	1
Type	Alphanumérique
Renseignement	Variable renseignée à 100% (valeurs manquantes interdites) pour le produit « créations hebdomadaires »
Qualité	Il s'agit d'une variable calculée par l'INSEE ou déclarée par les entreprises mais faisant l'objet de contrôles par l'INSEE.

Liste des modalités

-
- 1 : Création d'entreprise (y compris reprise, rachat)
 - 2 : Réactivation d'entreprise
 - 3 : Création d'un nouvel établissement d'une entreprise déjà existante
 - 4 : Réactivation d'établissement
 - 5 : Transfert d'établissement
-

